

**Wallonie****Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Guillaume et Cyrielle MARCIN-DEBROUX** demeurant Avenue des Ardennes 41 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Avenue des Ardennes, 41 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°455K13.

La demande vise les travaux suivants :

Extension d'habitation et régularisation de matériaux de façade

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérale ;
- Le nombre de matériaux de parement pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume ;
- L'utilisation d'acier Corten comme matériaux de parement ;
- La nouvelle baie n'est pas ordonnée en répétition rythmée ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 février 2025 au 24 février 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be